



LISTE DES DÉLIBÉRATION EXAMINÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 novembre 2025

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
D-2025-053	Débat d'orientation budgétaire pour 2026	Approuvé
D-2025-054	Modification du tableau des emplois. Régie des Transports Scolaires	Approuvé
D-2025-055	Admission en non-valeur	Approuvé
D-2025-056	Protection Sociale Complémentaire – Volet Santé	Approuvé
D-2025-057	Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation : avenant n°1	Approuvé
D-2025-058	Renouvellement Convention Territoriale Globale (CTG) du Nord Est Béarn	Approuvé
D-2025-059	Subventions aux associations à vocation sociale 2025	Approuvé
D-2025-060	Plan Local d'Urbanisme de Morlaàs : modification simplifiée n°2 - Mise à disposition du public	Approuvé
D-2025-061	Rapport d'activités 2024 du SIECTOM	Approuvé
D-2025-062	Rapports d'activités 2024 des Syndicats d'Assainissement Non Collectif	Approuvé

Liste publiée sur le site internet le - 1 DEC. 2025 et affichée le - 1 DEC. 2025

Signature du Président





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 53

- dont suppléés : 1

Représentés : 12

Votants : 65

- dont « pour » : 65

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt sept novembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, Communauté de Communes du Nord Est Béarn, 1 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 20 novembre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Michel LABORDE

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTIER, Robert GAYE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Fabien ROMAND.

Représentés : Loïc HERVE pouvoir à Serge PARZANI, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Régine BERGERET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Fabienne LABAT pouvoir à Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATAcq pouvoir à Xavier MASSOU, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Didier LARRAZABAL, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Pierre BREGEGERE pouvoir à Joël SÉGOT, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Georges LAMAZÈRE, Nathalie LARRIEU, Jean-Michel VIGNAU, Daniel TAILLEUR, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Christophe VOISIN, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASERRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN.

Délibération n°D-2025-053 : ADMINISTRATION GENERALE**Débat d'orientation budgétaire pour 2026**

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat, obligatoire, doit se tenir dans les 10 semaines précédant l'examen du budget.

Le rapport d'orientations budgétaires, support du débat, doit présenter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et la gestion de la dette ;
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;
- Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement et de l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

L'objectif du rapport est de susciter un débat au sein du conseil communautaire, dans les conditions fixées par l'article 15 du règlement intérieur adopté par délibération n°2022-098 du conseil communautaire du 17 novembre 2022.

N'ayant pas de caractère décisionnel, le débat ne donne pas lieu à un vote mais à une délibération attestant de son organisation et de l'existence du rapport. Rapport et délibération doivent ensuite être transmis au préfet. Le rapport fait également l'objet d'une publication et est transmis aux maires des communes membres dans un délai de quinze jours.

Considérant l'avis favorable du conseil communautaire du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026 et de l'existence du rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



Rapport d'orientations budgétaires 2026

- Susciter un débat au sein du conseil communautaire
- Discuter des orientations budgétaires de la CCNEB
- Informer sur la situation financière

RAPPEL REGLEMENTAIRE

- Débat obligatoire pour les établissements publics administratifs de 3 500 habitants et plus dans les 10 semaines précédent l'examen du budget
- Le rapport d'orientations budgétaires, support du DOB, doit présenter :
 - les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement (détail des hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions dans les relations financières avec les communes)
 - les engagements pluriannuels envisagés
 - la structure et la gestion de la dette
 - pour les EPA de plus de 10 000 habitants : une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail
 - Le rapport doit faire état de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement et de l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette (sur budget consolidé)
- Pas de caractère décisionnel : pas de vote mais une délibération attestant de son organisation et de l'existence du rapport. Rapport et délibération doivent ensuite être transmis au préfet, publiés et transmis aux maires des communes membres sous 15 jours

Sommaire

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le - 1 DEC. 2025 SLOW
ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE

I. Contexte général : situation économique et sociale

1. Situation globale
2. Situation de la CCNEB

II. Situations et orientations budgétaires de la collectivité

1. La section de fonctionnement
 - A. Evolution prévisionnelles des dépenses de fonctionnement
 1. Les charges de personnel
 2. Les charges à caractère général
 3. Les attributions de compensation et autres atténuations de produits
 4. Les autres charges de gestion courante
 - B. Evolution prévisionnelles des recettes de fonctionnement
 1. Les impôts et taxes
 2. Les dotations et participations
 3. Les produits de service
 4. Les autres produits de gestion courante
 5. Les atténuations de charges
 - C. Les soldes d'épargne primaires
2. La section d'investissement
 - A. Le Plan pluriannuel d'investissement
 1. Dépenses
 2. Recettes
 - B. Le financement de l'investissement
 - C. La dette et l'épargne

1. Situation globale

- L'économie mondiale reste affectée par la mise en place des droits de douane américains et par le climat d'incertitude
- Les perspectives mondiales sont revues à la baisse : +3,0 % en 2025 et +2,9 % en 2026, après +3,3 % en 2024
- Les dynamiques de croissance seraient divergentes au sein des économies avancées :
 - La croissance ralentirait nettement en 2025 et en 2026 aux États-Unis, la consommation étant pénalisée par les hausses tarifaires et les coupes budgétaires
 - En zone Euro, l'activité serait portée par la reprise de la consommation liée au recul de l'inflation, et par un investissement soutenu grâce à la baisse des taux, mais elle resterait freinée par les tensions commerciales et par l'appréciation de l'euro
 - Dans la majorité des grandes économies émergentes, l'activité ralentirait en 2025 et en 2026. En Chine notamment, la croissance serait freinée par l'effet des mesures commerciales et de déséquilibres structurels persistants

La croissance est faible et pourrait avoisiner + 0,7 % en moyenne en 2025

Le taux de chômage reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies, à 7,5 % et l'inflation faible (1%)

Pourtant, l'incertitude politique inquiète, tant les investisseurs qui achètent de la dette française, que les ménages (le taux d'épargne est toujours très élevé) et les entreprises (investissements sont en recul de 1,5 % sur un an et créations nettes d'emploi quasiment nulles)

La BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire au 1er semestre mais elle a opté pour le statu quo en juillet et en septembre. Le niveau actuel des taux directeurs (2 % pour le taux de dépôt) est considéré comme neutre sur l'économie

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : [Banque de France](#), 15 septembre 2025.

Les finances locales des EPCI

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
 Reçu en préfecture le 01/12/2025
 Publié le - 1 DEC. 2025
 ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE



SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 3,4	54,0	+ 1,5	54,8	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 12,0	13,4	+ 5,6	14,2
Hors reversements fiscaux	+ 4,2	42,1	+ 1,7	42,9	financées par :				
Recettes fiscales*	+ 3,2	35,3	+ 1,6	35,9	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 4,3	7,3	+ 2,2	7,5
Dotations et compensations fiscales	+ 2,3	10,2	+ 1,7	10,1	- Recettes d'investissement (6)	+ 7,1	4,8	+ 4,4	5,0
Produit des services	+ 6,3	4,0	+ 5,0	4,2	- Flux net de dette (7) =		+ 1,3		+ 1,7
Autres	+ 4,5	4,6	+ 1,7	4,6	- Emprunts nouveaux**	- 25,6	4,1	+ 10,0	4,5
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,8	46,7	+ 2,0	47,6	- Remboursements (8)**	+ 0,1	2,8	+ 0,6	2,8
Hors reversements fiscaux	+ 5,0	34,8	+ 2,5	35,6	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 0,1	-	- 0,3
Dépenses de personnel	+ 5,8	12,8	+ 4,0	13,3	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 5,0	30,9	+ 5,5	32,5
Charges à caractère général	+ 4,4	9,0	+ 1,3	9,1	Budgets principaux				
Dépenses d'intervention	+ 5,5	10,5	+ 2,4	10,7	p : prévisions				
Autres (dont reversements fiscaux)	+ 0,0	13,7	+ 0,5	13,7	* avant déduction des reversements fiscaux au sein de l'ensemble intercommunal. ** hors opérations financières.				
Intérêts de la dette	+ 13,7	0,8	- 0,5	0,8	(9)=(3)+(6)+(7)-(4)				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 0,6	7,4	- 2,0	7,2					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 0,9	4,6	- 3,6	4,4					

- Les groupements à fiscalité propre verrraient leur épargne chuter en 2025 (- 2,0 %) pour la première fois depuis 2016, en lien avec un ralentissement marqué des recettes de fonctionnement
- Les investissements devraient rester dynamiques, entre autres du fait des exigences de la transition écologique et du cycle électoral, néanmoins, les propositions de la Loi de Finances 2026 amènent d'ores et déjà les EPCI à réinterrogé leurs Plans Pluriannuels d'Investissements

Loi de finances pour 2026 (1/4)

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le - 1 DEC. 2025

ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE



Les présentes orientations budgétaires sont bâties à partir du projet de loi de finances pour 2026 exposé en octobre dernier. Les éléments intégrés pourraient évoluer

Comme l'an dernier, le présent PLF exige des collectivités territoriales des efforts importants pour réduire le déficit public

Hypothèses d'évolution sur lesquelles est basé l'équilibre 2026 :

- Croissance prévisionnelle du PIB : + 1 %
- Inflation prévisionnelle hors tabac : + 1,3%
- Objectif déficit public : 4,7 % du PIB d'ici fin 2026
- Objectif de déficit des administrations publiques locales fixé à 0,3% du PIB et celui d'évolution des dépenses (à champ constant) est de 1,4%

Mesures fiscales

- Revalorisation forfaitaire des bases : ne sera connue qu'en décembre mais il devrait être autour d'1,0 %
- Calendrier de révision de la valeur locative des locaux d'habitation : décalé à 2032
- Calendrier d'intégration dans les valeurs locatives des professionnels de l'actualisation sexennale : décalé de 2026 à 2027 avec prorogation des mécanismes de planchonnement et de lissage associés
- Majoration du tarif de l'IFER pour les centrales de production d'énergie photovoltaïque : impôt perçu par le bloc communal et les départements. Majoration pour 3 ans et l'affectation du produit qui en résulterait, estimé à 50 M€ par an, au budget général de l'Etat

Loi de finances pour 2026 (2/4) – dispositif « DILICO »

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le - 1 DEC. 2025



ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE

Doublement : 2 milliards d'€ dont 500 M€ pour les EPCI

Augmentation du nombre de communes et EPCI concernés : contribution si l'indice dépasse 80% de l'indice moyen et non 110% (75% du rapport au pot. fiscal/hab et 25 % du rapport au revenu/hab)

Changements sur le versement des sommes épargnées :

Etalement sur 5 ans (et plus 3 ans)

Prélèvement de 20 % (et non 10%) pour abonder les dispositifs de solidarité financière entre collectivités

Instauration d'un **mécanisme d'incitation à la maîtrise des dépenses publiques locales** :

- versement intégral du DILICO 2 si la progression des dépenses de la catégorie de collectivités concernées est inférieure ou égale à l'évolution du PIB en valeur (estimation PLF 2026 : +2,3 %)
- aucune restitution en cas de progression des dépenses de la catégorie de collectivités concernées supérieure de plus d'un point à l'évolution du PIB (estimation PLF 2026 : + 3,3 %)
- entre ces deux bornes, le retour se ferait uniquement, en tout ou partie, pour les collectivités dont la progression des dépenses est inférieure à l'évolution du PIB en valeur augmentée d'un point

	Prélèvement DILICO 2025	Revenu par habitant	Revenu par habitant de l'ensemble des EPCI	Potentiel fiscal par habitant	Potentiel fiscal par hab. moyen de l'ensemble des EPCI à FP	Indice synthétique	Prélèvement DILICO 2026 estimé
CC DE LA VALLEE D'OSSAU	-	11 158,59	17 706,70	420,50	474,33	0,822	-158 300
CC DU BEARN DES GAVES	-	14 294,55	17 706,70	274,00	474,33	0,635	-
CC PAYS DE NAY	-	16 326,34	17 706,70	355,89	474,33	0,793	-
CC DES LUYS EN BEARN	-	16 559,87	17 706,70	466,15	474,33	0,971	-320 300
CC DU HAUT BEARN	-48 253	14 205,14	17 706,70	559,51	474,33	1,085	-303 200
CC DU NORD EST BEARN	-	17 227,49	17 706,70	303,39	474,33	0,723	-

Mesures relatives aux dotations

- DGF 2025 : stabilisation à périmètre constant après 3 ans de hausse (+320 millions en 2023, +320 millions en 2024 et +150 millions en 2025). A périmètre courant, elle afficherait une augmentation de 5,18 milliards d'euros, pour l'essentiel en raison de la réinstauration d'une part régionale de DGF qui avait disparu en 2018
- La dotation d'intercommunalité augmentera de 90M€, mais sans abondement par l'Etat. La hausse sera financée notamment par la dotation de compensation des EPCI.
- La dotation de compensation des EPCI finance la hausse de la dotation d'intercommunalité ainsi que la dotation forfaitaire aux communes. Elle devrait baisser d'au moins 2 %
- Limitation de l'évolution de la fraction de TVA attribuées aux collectivités : aucune croissance attendue pour 2026, et pour les années suivantes, l'éventuelle dynamique de la TVA serait amputée de l'indice d'inflation
- Réduction de 25 % de la compensation de l'abattement de moitié des valeurs locatives des établissements industriels instituée en 2021(réforme des impôts dits de production).
- Variables d'ajustements : nouvelle diminution de -24% des FDTP et de la DCRTP

	Baisse de la DCRTP	Basse de la PSR sur les VL industrielles
CC DE LA VALLEE D'OSSAU	-	-324 000
CC DU BEARN DES GAVES	-	-116 300
CC PAYS DE NAY	-	-344 400
CC DES LUYS EN BEARN	-191 400	-197 300
CC DU HAUT BEARN	-170 500	-577 700
CC DU NORD EST BEARN	-	-52 800
CC LACQ-ORTHEZ	-1 549 400	-492 600



NORD
EST COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BÉARN

Loi de finances pour 2026 (4/4)

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le - 1 DEC. 2025 S2LO
ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE

- Dotations pour l'investissement local : fusion de plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation politique de la ville (DPV) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le nouveau "fonds d'investissement pour les territoires" (FIT) qui serait "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines", tout en permettant le financement d'autres collectivités par exception et recul de 200 M€ des autorisations d'engagement au titre de ce fonds en 2026
- Baisse des crédits du fonds vert : nouvelle réduction de 500 M€ en autorisation d'engagement

Autres mesures

- Modification du calendrier de versement du FCTVA des EPCI : il serait effectué l'année suivant la dépense et non plus l'année même. En 2026, il n'y aurait donc que le FCTVA correspondant aux dépenses de novembre et décembre 2025
- Fin d'éligibilité des dépenses de fonctionnement au FCTVA : suppression pour les dépenses d'entretien de voirie, des bâtiments publics et de l'informatique en nuage
- Suppression de la prise en charge des cotisations salariales des apprentis des collectivités

2. Situation de la CCNEB

Rappel orientations budgétaires de la mandature :

- Rationaliser le fonctionnement pour pouvoir offrir des services publics de qualité avec un coût optimisé et une fiscalité maîtrisée
- Dégager de la capacité à investir, tout en projetant un programme adapté aux besoins du territoire. Une ambition qui doit rester entendable et dans le respect des seuils prudentiels en matière d'endettement
- Maintenir des points de vigilance et ne pas entamer les marges d'épargne pour pouvoir faire face à l'imprévu, notamment dans le contexte actuel

Pour bâtir ces orientations budgétaires et la prospective sur la mandature, les priorités suivantes ont été déclinées :

- Poursuivre une politique ambitieuse en matière d'action sociale en pérennisant les structures et services actuels tout en favorisant le développement de nouveaux projets répondant aux besoins de la population dans ce domaine
- Faire du Nord Est Béarn un espace propice à l'entreprenariat
- Penser et mettre en œuvre des projets en faveur de la transition énergétique et écologique pour un territoire résilient face au changement climatique
- Participer à une offre de service sportive et culturelle de proximité
- Structurer l'organisation interne tant en termes de méthodologie que d'outils performants

Les chiffres clés de la Communauté

- 73 communes représentées par 97 délégués titulaires et 66 délégués suppléants
- un territoire d'une superficie de 579 km²
- 35 734 habitants en 2025
- 126 agents affectés sur 114 emplois permanents et 13 emplois non permanents. Ces agents représentent 105,1 ETP
- un budget général et 4 budgets annexes

	2022	2023	2024	CA 2025 projeté
Produits de fonctionnement courant retraités	15 071 070	15 850 095	20 002 009	19 636 654
- Charges de fonctionnement courant retraitées	13 637 548	14 399 092	17 988 148	18 091 132
= EXCEDENT BRUT COURANT retraité (EBC)	1433 521	1451 004	2 013 862	1545 522

On observe au niveau des projections réalisées pour 2025 une contraction de l'excédent brut courant qui pourrait s'approcher des 468 K€ en lien avec :

- Une évolution très contenue des dépenses de fonctionnement courant: **+ 0,6% (+ 103 K€)**. La plupart des chapitres sont en hausse :
 - les charges à caractère général : + 4,5 % (+ 79K€)
 - les dépenses de personnel : + 2,5 % (+ 131 K€)
 - les autres charges de gestion courantes : + 0,4 % (+ 22 K€)
 Ces évolutions étant partiellement compensées par la baisse :
 - des atténuations de produits : - 2,3 % (-130 K€ car présence de dégrèvements TASCOM pour 72 K€ en 2024 et régularisation de fraction TVA de 59 K€)
- Une baisse des recettes de fonctionnement : - 365 K€
 - Baisse de la fiscalité : -0,1 % (-21 K€ car réduction de la TEOM suite à un reliquat 2024 important)
 - Baisse des dotations et participations : -4,7 % (-200 K€ principalement sur la CAF)
 - mais aussi d'autres produits de gestion et atténuations de charges : -31,2 % (- 168 K€ car présence d'un reversement exceptionnel du SIFCTOM en 2024 (92 K€) et de recettes exceptionnelles d'assurance)

	2022	2023	2024	C p
Produits de fonctionnement courant retraités	15 071 070	15 850 095	20 002 009	19 636 654
- Charges de fonctionnement courant retraitées	13 637 548	14 399 092	17 988 148	18 091 132
= EXCEDENT BRUT COURANT retraité (EBC)	1433 521	1451 004	2 013 862	1545 522
+ Solde exceptionnel large	19 849	-17 039	-5 266	-416
= produits exceptionnels larges hors cessions d'immo	94 357	9 979	7 240	0
- charges exceptionnelles larges retraitées	74 508	27 017	12 506	416
= EPARGNE DE GESTION retraitée (EG)	1453 370	1433 965	2 008 596	1545 106
- Intérêts	81 879	73 974	65 755	57 324
= EPARGNE BRUTE retraitée (EB)	1371 491	1359 991	1942 841	1487 782
- Capital	251 977	252 436	259 985	274 202
= EPARGNE NETTE retraitée	1119 514	1107 555	1682 856	1213 580

- Comme l'année précédente, le solde exceptionnel est légèrement déficitaire et l'annuité de la dette en très légère baisse (-5,8 K€). Après différents mouvements exceptionnels en 2024, l'épargne nette devrait donc retrouver un niveau comparable à 2022 et 2023, soit autour de 1214 K€
- Cette somme correspond aux recettes de fonctionnement disponibles en 2025 pour autofinancer des dépenses d'équipement et/ou accroître le fonds de roulement



NORD
EST
BÉARN
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le ratio de rigidité des charges structurelles

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le - 1 DEC. 2025 SLOW
ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE

- Mesurer les capacités de la collectivité à s'adapter à une contrainte financière au niveau de ses charges de fonctionnement autrement dit sans avoir à réaliser des coupes au sein de dépenses de fonctionnement difficilement compressibles
- Calcul : charges obligatoires/dépenses réelles de fonctionnement
- Pour la CCNEB en 2024 : taux de **84 %**
- Dépenses intégrées : charges de personnel, intérêts de la dette, attributions de compensation et participations aux syndicats dont est membre la CCNEB

Levier fiscal

- Pour rappel, la collectivité n'a de pouvoir de taux que sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises (avec un taux proche du taux plafond)
+1 % sur l'ensemble des taux en 2025 = 33,4 K€

II. SITUATIONS ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA

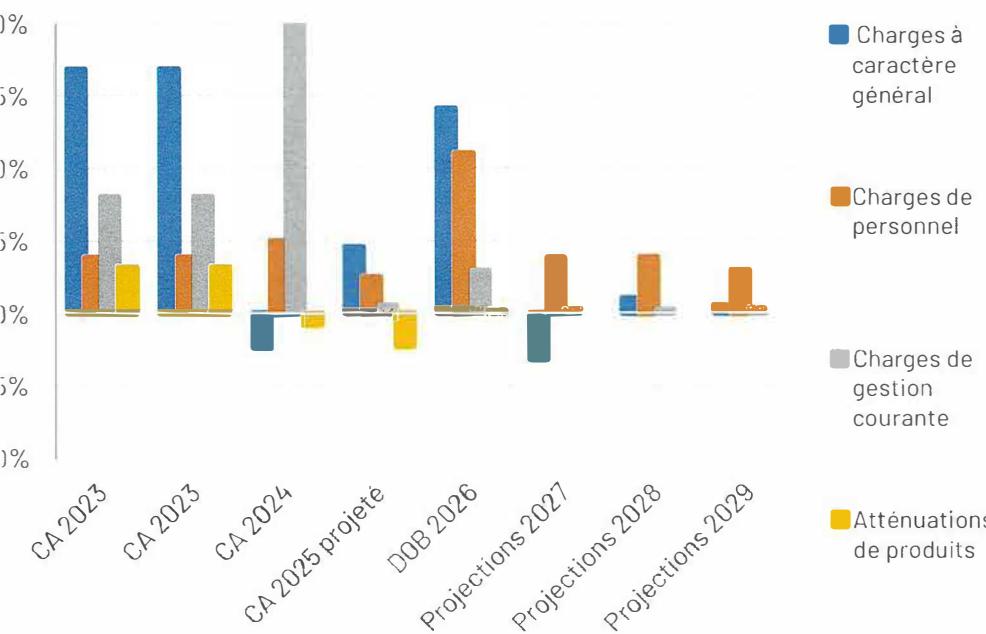
Envoyé en préfecture le 01/12/2025
 Reçu en préfecture le 01/12/2025
 Publié le - 1 DEC. 2025 SLOW
 ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE

1. La section de fonctionnement

A) EVOLUTIONS PRÉVISIONNELLES DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2023	CA 2024	CA 2025 projeté	OB 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029
rap 011 : Charges à caractère général	1 793 541	1 750 919	1 830 361	2 088 257	2 021 346	2 041 676	2 051 901
rap 012 : Charges de personnel	4 993 834	5 243 882	5 375 142	5 965 332	6 195 111	6 434 284	6 625 611
rap 65 : Charges de gestion courante	1 798 198	5 223 233	5 245 347	5 406 949	5 422 882	5 434 482	5 456 111
rap 014 : Atténuations de produits	5 813 519	5 770 113	5 640 282	5 651 037	5 651 037	5 651 037	5 651 037
Total des charges de fonctionnement courant	14 399 092	17 988 148	18 091 132	19 111 575	19 290 376	19 561 479	19 784 781
rap 67 et 68 : Charges exceptionnelles larges traitées et dotations	27 017	12 506	416	0	0	0	0
Total des charges de fct hors intérêts	14 426 109	18 000 653	18 091 548	19 111 575	19 290 376	19 561 479	19 784 781
d'évolution en nominal	5,6%	24,9%	0,6%	5,6%	0,9%	1,4%	1,1%

Evolution nominale des dépenses de fonctionnement courant



Variations annuelles en K€	CA 2023	CA 2024	CA 2025 projeté	DOB 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029
Charges à caractère général	258 K€	-43 K€	79 K€	258 K€	-67 K€	20 K€	10 K€
Charges de personnel	188 K€	250 K€	131 K€	590 K€	230 K€	239 K€	191 K€
Charges de gestion courante	134 K€	3 425 K€	22 K€	162 K€	16 K€	12 K€	22 K€
Atténuations de produits	182 K€	-43 K€	-130 K€	11 K€	0 K€	0 K€	0 K€

Atténuations de produits

1) Les charges de personnel

L'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE CONSOLIDÉE EN 2025

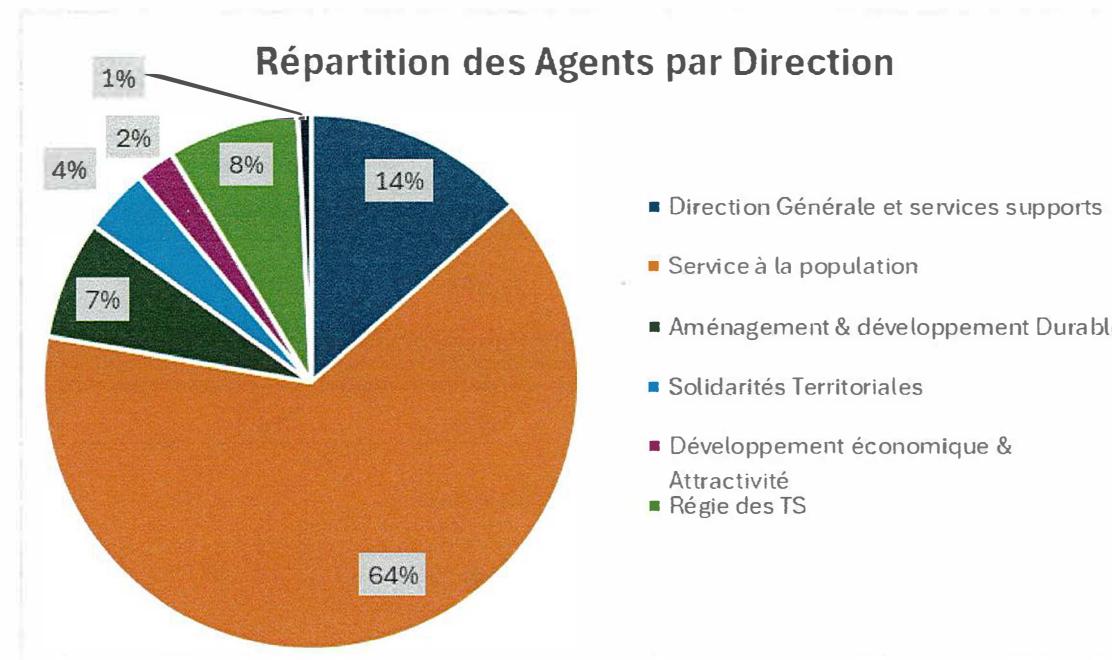
Au 31 décembre 2025, les effectifs consolidés devraient s'élever à 105.10 ETP représentant 126 agents affectés sur 114 emplois permanents et 13 emplois non permanents

L'effectif permanent totalise :

- ❖ Catégorie A : 23
- ❖ Catégorie B : 19
- ❖ Catégorie C : 77

L'effectif non permanent totalise :

- ❖ Catégorie A : 4
- ❖ Catégorie B : 2
- ❖ Catégorie C : 1



LA DURÉE EFFECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL

- La durée annuelle légale du travail effectif est fixée à **1 607 heures**, y compris la journée de solidarité (délibération n°2021-0912-4.1-4)
 - Sont considérées comme des heures supplémentaires les heures réalisées en dehors des bornes horaires habituelles **dans l'intérêt du service**
- Elles feront l'objet de **récupérations horaires prioritairement**. A défaut, les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux agents de catégories B et C

247 K€ de recettes

Eléments qui s'impliquent

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le - 1 DEC. 2025

ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE



DOB 2026 - DÉPENSES (VUE D'ENSEMBLE)

Pôles/Services	Pour mémoire BP 2025	CA 2025 PROVISOIRE	DOB 2026	Evolution BP 2025/DOB 2026 (%)
DIRECTION GENERALE	1 409 173	1 140 417	971 330	-31,07%
ADMINISTRATION GENERALE	1 157 975	890 000	714 205	-38,32%
CHNIQUE	251 198	250 417	257 124	2,36%
SVICES A LA POPULATION	3 803 386	3 379 414	3 874 779	1,88%
FANCE	833 423	761 415	850 815	2,09%
JNESSE	102 431	87 656	105 256	2,76%
TITE ENFANCE	2 727 544	2 399 289	2 772 139	1,63%
LTURE et SPORT	87 637	76 869	92 384	5,42%
MENAGEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE	493 659	398 926	538 147	9,01%
VELOPPEMENT ECONOMIQUE	182 038	170 964	190 410	4,60%
LIDARITES TERRITORIALES	270 028	228 928	278 228	3,04%
GIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES	35 000	35 000	35 000	0,00%
RE	19 093	21 493	21 438	
nt GVT (2%) tit cnrACL			70 800	
nt Augmentation Taux CNRACL			63 710	
TOTAL GENERAL INCOMPRESSIBLE	6 212 377	5 375 142	5 909 332	-4,88%
nt 1.5 ETP supplémentaire			55 000	
tection Sociale Complémentaire			56 000	
nt renfort ADS				
TOTAL	6 212 377	5 375 142	5 965 332	-3,98%

Hypothèses de travail intégrées :

- Engagement de la révision des LDG à partir de 2026**

- Réforme de la Protection Sociale Complémentaire :**

Enveloppe de 56 K€ maximum dès 2026

- Evolution du tableau des emplois :**

+ 1,5 ETP à partir de mi 2026 pour répondre aux évolutions des missions de la collectivité

Eléments décidés en 2025 produisant des effets en 2026 :

- Emploi de chargé de mission habitat mobilité sur année pleine
- Emploi de conseiller France Rénov sur année pleine
- Service du Transport à la demande en fonctionnement maximum sur année pleine

Enveloppe Remplacement congés maternités + Maladie et Accident du travail



DOB 2026 – 2029 : PROSPECTIVE

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
 Reçu en préfecture le 01/12/2025
 Publié le - 1 DEC. 2025 S²LOM
 ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE
 Technicité : 15 %/an

Pôles/Services	Pour mémoire BP 2025	CA 2025 PROVISOIRE	DOB 2026	Evolution BP 2025/DOB 2026 (%)	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029
DIRECTION GENERALE	1 428 266	1 140 417	971 330	-31,99%	1 027 970	1 058 809	1 090 573
ADMINISTRATION GENERALE	1 177 068	890 000	714 205	-39,32%	763 132	786 026	809 606
TECHNIQUE	251 198	250 417	257 124	2,36%	264 838	272 783	280 967
SERVICES A LA POPULATION	3 803 386	3 379 414	3 874 779	1,88%	3 991 022	4 110 752	4 234 075
ENFANCE	833 423	761 415	850 815	2,09%	876 339	902 629	929 708
JEUNESSE	102 431	87 656	105 256	2,76%	108 414	111 666	115 016
PETITE ENFANCE	2 727 544	2 399 289	2 772 139	1,63%	2 855 303	2 940 962	3 029 191
CULTURE et SPORT	87 637	76 869	92 384	5,42%	95 156	98 011	100 951
AMENAGEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE	493 659	398 926	538 147	9,01%	579 291	651 670	671 220
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	182 038	170 964	190 410	4,60%	196 122	202 006	208 066
SOLIDARITES TERRITORIALES	270 028	228 928	278 228	3,04%	286 574	295 172	304 027
REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES	35 000	35 000	35 000	0,00%	36 050	37 132	38 245
ARE		21 493	21 438		22 082	22 744	23 426
Dont GVT (2%) tit cnracl			70 800				
Dont Augmentation Taux CNRACL			63 710				
TOTAL GENERAL INCOMPRESSIBLE	6 212 377	5 375 142	5 909 332	-4,88%	6 139 111	6 378 284	6 569 633
Dont 1.5 ETP supplémentaire			55 000		55 000		
Protection Sociale Complémentaire			56 000		56 000	56 000	56 000
Dont renfort ADS					25 000	55 000	
TOTAL	6 212 377	5 375 142	5 965 332	-3,98%	6 195 111	6 434 284	6 625 633



* Le GVT correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle d'un fonctionnaire découlant d'un avancement quasi-automatique sur sa grille indiciaire ou d'un changement de grade ou de corps par le biais d'un concours ou d'une promotion



2) Les charges à caractère général : (+ 257 K€ par rapport au CA 2023)

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
 Reçu en préfecture le 01/12/2025
 Publié le - 1 DEC. 2025 SLOW
 ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE

Chap 011 : charges à caractère général	CA 2023	CA 2024	CA prévisionnel 2025	Orientations budgétaires	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029
Administration	259 082	300 290	288 082	310 590	302 260	311 840	311 442
Petite enfance	440 591	429 364	440 032	479 867	486 756	493 616	500 516
Enfance et jeunesse	317 828	332 458	381 036	405 185	413 245	421 175	429 305
Sport et culture	151 973	116 535	88 905	115 480	116 440	118 010	119 611
Social et santé	220 298	198 914	266 913	318 140	295 290	297 640	299 991
Economie et tourisme	301 016	257 963	225 491	234 035	222 030	223 700	225 390
Environnement et patrimoine naturel	73 524	77 844	126 826	199 430	162 795	153 165	143 295
Urbanisme et planification	29 230	37 549	13 075	25 530	22 530	22 530	22 380
TOTAL	1 793 541	1 750 919	1 830 361	2 088 257	2 021 346	2 041 676	2 051 930

Des évolutions incontournables (contexte et engagements pris) et basées sur des hypothèses de travail

Adaptation des crédits de fonctionnement des différents services aux niveaux de fréquentation mais surtout aux évolutions tarifaires des prestataires. Maintien de la politique volontariste d'entretien du patrimoine de la collectivité (bâtiments, voiries principalement) et intégration du suivi de la MSP de Soumoulou sur l'année

Poursuite des actions proposées par les différents pôles (rdv et autres ateliers de l'éco, Contrat Local de Santé et politique habitat, PCAET, mise en œuvre du Projet Culturel Territorial) et inscription sur la totalité de l'exercice du transport à la demande et montée en puissance des actions de déclinaison du PCAET

+ Projections entre +1,75 à 3% selon les articles



NORD
EST COMMUNAUTE DE COMMUNES
BÉARN

PETITE ENFANCE

Des augmentations liées à des changements de prestataires pour la labellisation Ecocert ainsi qu'à la poursuite de la mise en conformité avec le Décret INFORMA

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le - 1 DEC. 2025

SLOW

ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE

ENFANCE ET JEUNESSE

Prise en compte des évolutions tarifaires des prestataires de repas, déploiement des actions PEDT et ajustements sur la politique jeunesse

ECONOMIE ET TOURISME

Maintien des offres à destination des professionnels et lancement des études sur les stratégies foncières et de communication digitale

ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL

Déploiement sur l'année de la compétence Mobilité dont le transport à la demande : + 17 K€/an notamment pour des actions de communication

Montée en puissance des actions inscrites au PCAET (en 2026 notamment 20 K€ pour l'accompagnement d'un groupe pilote d'agriculteurs et des diagnostics empreinte carbone des filières agricoles et des actions autour de la biodiversité pour 20 K€)

SPORT ET CULTURE

Sport et culture : maintien des crédits sur les piscines et réinscription des actions liées à la mise en œuvre du PCT

SOCIAL ET SANTE

Intégration du fonctionnement de la MSP de Soumoulou sur l'année

Inscription d'une étude sur l'habitat (20 K€ avec subvention de 50 %)

URBANISME ET PLANIFICATION

Enveloppe pour les frais d'actes de contentieux PLUi : 8 K€

Maintien de l'accompagnement de l'AUDAP et du CAUE

ADMINISTRATION

Enveloppe pour la formation 16,5 K€ pour l'ensemble des services

Diverses études : archivage CDG, suivi assurantiel, rédaction du document unique

3) Les attribution de compensation et autres atténuation

(+ 10 K€ par rapport au CA 2025 projeté pour d'éventuels dégrèvements)

Les hypothèses de travail intégrées à compter de 2026

- Enveloppe FNGIR figée et attribution de compensation maintenue

4) Les autres charges de gestion courante (+ 162 K€ par rapport au CA 2025 projeté)

4) a. Les participations aux syndicats (+ 80 K€)

	CA 2024	CA prévisionnel 2025	OB 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projection 2029
SM Tourisme Lembeye	151 291	152 000	152 000	152 000	152 000	152 000
SM du Grand Pau	33 784	27 158	28 000	28 000	28 000	28 000
Syndicats GEMAPIENS	337 143	335 182	345 583	335 583	335 583	335 583
SMAA	50 332	48 371	49 000	49 000	49 000	49 000
SM Gabas	46 228	46 228	56 000	46 000	46 000	46 000
SM bassin versant des luys	110 583	110 583	110 583	110 583	110 583	110 583
SM Bassin du Gave de Pau	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
SM ZAEI Garlin	42 750	33 250	33 250	33 250	33 250	33 250
Numérique	19 961	1 930	10 000	10 000	10 000	10 000
Aéroport	30 000	30 000	90 000	90 000	90 000	90 000
Pôle métropolitain	43 074	44 597	45 000	45 000	45 000	45 000
SIECTOM	3 368 994	3 502 615	3 502 000	3 502 000	3 502 000	3 502 000
TOTAL	4 026 998	4 126 732	4 205 833	4 195 833	4 195 833	4 195 833
SDIS	615 988	620 910	636 400	652 300	668 600	685 300

Les hypothèses de travail intégrées

- En 2026 : +10K€ pour le SM Gabas, retour à une contribution de 10 K€ pour la fibre et + 60 K€ pour le syndicat de l'aéroport
- SDIS : 2,5%/an (pas de notification à ce jour)

4) b. Les subventions aux associations (+ 66,7 K€ par rapport au CA 2025 projeté)

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
 Reçu en préfecture le 01/12/2025
 Publié le - 1 DEC. 2025 S2LO

ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE

ubventions aux associations - Article 65748	CA 2023	CA 2024	CA 2025 projeté	Projections 2026	Projection		
dm.	0,00	20 500,00	2 100,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 001,
ervices à la population	134 771,00	136 882,00	116 505,00	209 873,00	210 000,00	210 000,00	210 000,
dont enseignement musical	82 121,00	81 692,00	54 505,00	134 789,00	135 000,00	134 789,00	134 789,
dont aide à la formation	44 340,00	42 000,00	45 000,00	54 600,00	54 600,00	54 600,00	54 600,
dont subvention événementiel	8 310,00	13 190,00	17 000,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00	21 500,
développement économique et attractivité	10 639,00	14 572,00	2 370,00	12 150,00	12 150,00	12 150,00	12 150,
dont agriculture	3 222,00	12 772,00		9 150,00	9 150,00	9 150,00	9 150,
ont accompagnement des collectifs		1 800,00	2 370,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,
olidarités territoriales	229 780,67	191 617,74	98 887,93	54 500,00	50 000,00	50 000,00	50 000,
dont France Rénov	179 284,67	145 827,74	51 887,93				
dont associations à vocation sociale	50 496,00	45 790,00	47 000,00				

Les hypothèses de travail intégrées

- Service à la population :

Réinscription des subventions aux écoles de musique conformément au PCT

Ajustement de l'enveloppe de l'aide à la formation au nombre d'équipes en national

- Solidarité territoriale :

Maintien de l'enveloppe pour subventions aux associations sociales après un dernier versement à Soliha en 2025

- Pour le développement économique :

Maintien de l'enveloppe notamment pour Cerfrance et le salon de l'agriculture

Dépenses de fonctionnement

Evolution par compétence

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

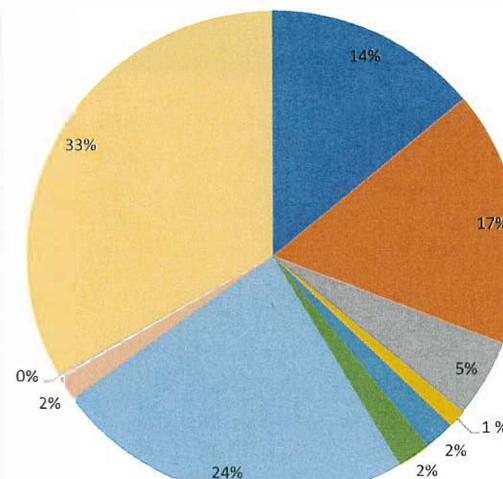
Publié le - 1 DEC. 2025

SLO

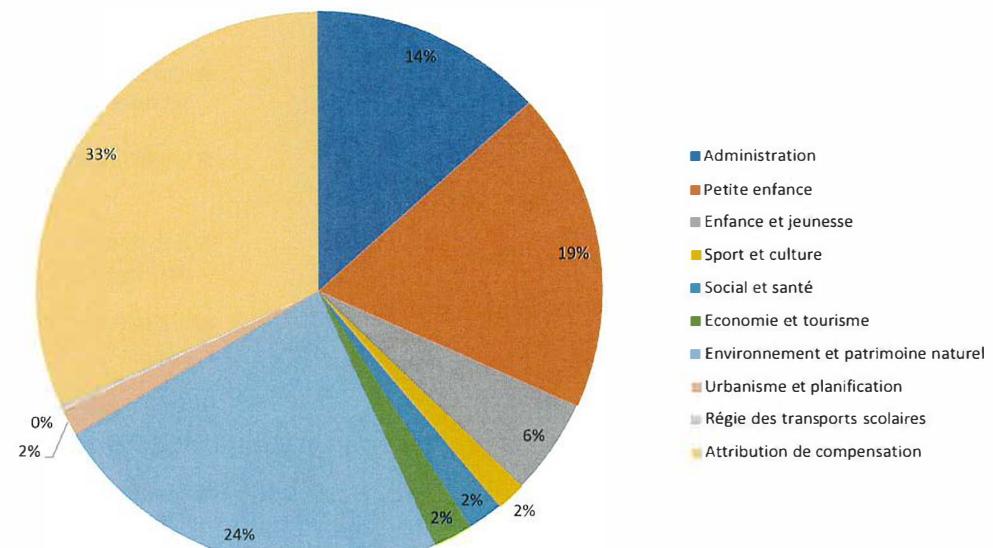
ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE

Charges de fct hors intérêts	CA 2023	CA 2024	CA 2025 projeté	OB 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029
Administration	2 332 243	2 195 983	2 385 954	2 382 284	2 451 610	2 513 692	2 567 144
Petite enfance	2 880 488	2 982 092	2 870 467	3 283 198	3 374 164	3 467 621	3 563 712
Enfance et jeunesse	1 125 316	1 187 314	1 257 200	1 388 348	1 425 903	1 464 213	1 503 634
Sport et culture	373 104	334 715	282 279	417 737	421 596	426 021	430 562
Social et santé	514 732	608 449	609 089	677 918	658 894	669 842	681 048
Economie et tourisme	600 381	650 741	599 594	637 364	631 221	638 975	646 926
Environnement et patrimoine naturel	479 234	3 930 674	4 132 108	4 321 247	4 282 839	4 281 683	4 280 542
Urbanisme et planification	277 466	310 906	279 575	317 443	357 060	411 265	421 937
Régie des transports scolaires	29 627	29 665	35 000	35 000	36 050	37 132	38 245
Attribution de compensation	5 813 519	5 770 113	5 640 282	5 651 037	5 651 037	5 651 037	5 651 037
TOTAL	14 426 109	18 000 653	18 091 548	19 111 575	19 290 376	19 561 479	19 784 786

Répartition dépenses
fonctionnement réelles CA
projeté 2025



Répartition dépenses fonctionnement
DOB 2026



- Administration
- Petite enfance
- Enfance et jeunesse
- Sport et culture
- Social et santé
- Economie et tourisme
- Environnement et patrimoine naturel
- Urbanisme et planification
- Régie des transports scolaires
- Attribution de compensation

B) Evolutions prévisionnelles des recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

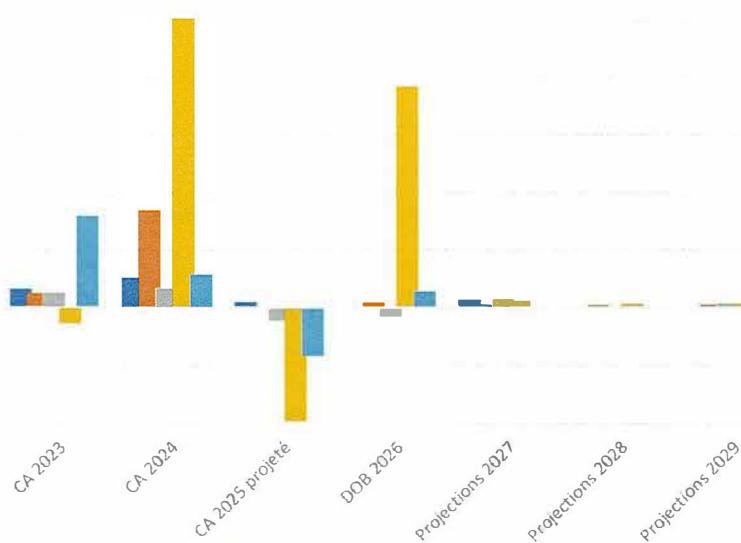
Publié le - 1 DEC. 2025

SLOW

ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE

	CA 2023	CA 2024	CA 2025 projeté	OB 2026	Projetio	2027	2028	2029
Produits des services	926 470	1 024 095	1 042 973	1 041 808	1 072 024	1 072 024	1 072 024	1 072 046
Impôts et taxes	10 660 477	14 250 757	14 229 998	14 475 088	14 622 483	14 753 577	14 886 795	
Dotations et participations	3 919 075	4 189 405	3 993 876	3 862 136	3 982 439	3 994 749	4 057 350	
Produits de gestion	170 778	344 349	208 807	369 032	377 469	382 469	387 471	
Atténuations de charges	173 295	193 403	161 000	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000
Produits financiers								
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT	15 850 095	20 002 009	19 636 654	19 918 064	20 224 414	20 372 819	20 573 662	
Produits exceptionnels larges hors cessions d'immo + reprises sur provisions	9 979	7 240	0	0	0	0	0	0
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	15 860 074	20 009 249	19 636 654	19 918 064	20 224 414	20 372 819	20 573 662	
% d'évolution nominale	4,6%	26,2%	-1,9%	1,4%	1,5%	0,7%	1,0%	

Evolution nominale des produits de fonctionnement courant



- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits de gestion
- Atténuations de charges
- Produits financiers

Variations annuelles en K€	CA 2023	CA 2024	CA 2025 projeté	DOB 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029
----------------------------	---------	---------	--------------------	----------	---------------------	---------------------	---------------------

Produits des services	56	98	19	-	1	30	-
Impôts et taxes	496	3 590	-	21	245	147	131
Dotations et participations	200	270	-	196	-	132	12
Produits de gestion	-	10	174	-	136	160	8
Atténuations de charges	42	20	-	32	9	-	5
Produits financiers	-	5	-	-	-	-	-

- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits de gestion
- Atténuations de charges
- Produits financiers

1) Les impôts et taxes (+245 K€ par rapport au CA 2025 projeté essentiellement)

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
 Reçu en préfecture le 01/12/2025
 Publié le - 1 DEC. 2025 SLOW
 ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE

	2023	2024	2025	OB 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projection 2029
Impôts et taxes	10 660 477	14 250 757	14 229 998	14 475 088	14 622 483	14 753 577	14 886 7
Impôts directs locaux (THRS, FB, FNB, CFE)	3 137 980	3 284 132	3 308 356	3 369 577	3 437 121	3 511 304	3 587 14
VAE	-	-	-	-	-	-	-
ASCOM	184 737	193 047	193 047	194 977	196 927	198 897	200 8
IFER	101 593	118 576	120 713	121 920	123 139	124 371	125 6
Autres impôts locaux ou assimilés (rôles suppl.)	17 498	38 542	20 000	20 000	20 000	20 000	20 00
EOM		3 353 389	3 287 046	3 493 138	3 509 180	3 509 260	3 509 35
Distribution de compensation	40 812	40 812	40 812	40 812	40 812	40 812	40 81
axe GEMAPI	344 427	395 059	395 059	354 543	397 895	398 658	399 44
Redevance des mines	20 740	16 532	17 000	17 000	17 000	17 000	17 00
axe de séjour	-	-	-	-	-	-	-
Produit TVA reversée (pour TFPB et TH)	5 884 915	5 883 188	5 914 782	5 916 873	5 931 777	5 977 355	6 023 28
Autres taxes diverses (revertement tva pour CVAE)	927 775	927 480	933 184	946 249	948 632	955 921	963 26
Évolution nominale du chapitre 73	4,9%	33,7%	-0,1%	1,7%	1,0%	0,9%	0,8

Des évolutions incontournables (contexte et engagements pris) et basées sur des hypothèses de travail

Taux d'imposition figés sur le prospective

Actualisation forfaitaire de +1 % en 2026 puis 1,4 % en 2027 et 1,8 % en 2028 et 2029 et croissance physique de 1%/an sur les seules bases de foncier bâti

Bases des locaux professionnels et commerciaux de FB et CFE : + 2%

TEOM : calibrée pour couvrir les dépenses N (~3 500 K€/an - présence d'un reliquat exceptionnel de 300 K€ en 2025)

Taxe GEMAPI : calibrée pour couvrir les dépenses N y compris RH

Produits de TVA transférés suite aux suppressions de la TH et de la CVAE : selon les mesures du PLF 2026 - **figés en 2026** puis actualisés selon le taux de croissance de la TVA nationale - taux d'inflation soit 0,25 % en 2027 puis 0,77 %/an

Produits post TP (IFER, TASCOM, TAFNB) : + 1%/an

PETITE ENFANCE

Aides CAF et MSA : en 2026, reprise des montants 2025 (SMA: 1 362 K€ ; RPE/LAEP) nouvelle CTG et à la suite d'une légère baisse de fréquentation sur Morlaàs et des travaux à venir sur Nousty
Anticipation d'un retour aux niveaux de fréquentation antérieurs dès 2027

ENFANCE/JEUNESSE

Aides CAF : maintien à environ 40 K€ pour l'EJ. Baisse de 40 K€ sur les ALSH en 2026 en lien avec les niveaux de fréquentation observés et l'attente des modalités de financement du poste de coordination sur la nouvelle CTG

ECONOMIE/TOURISME

Financement PVD maintenu en lien avec la dépense de personnel (37 K€)

ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL

Mobilité : Fonds Vert (7,3K€ par an) et participation de la Région en année pleine (56K€/an)

Fonds vert de soutien au PCAET : 2^{ème} tranche de 38,4 K€ en 2027 pour les différents projets éligibles

Site Natura 2000 et Plan de gestion pelouses et zones humides : Région ~20K€/an, CD64(22€/an)& AEAG (18K€/an)

SPORT/CULTURE

Participation CD64 : 1,2 K€ pour l'utilisation par les scolaires de la piscine de Pontacq et 6 K€ pour le PCT

SOCIAL/SANTE

Financement du conseiller numérique maintenu en lien avec la dépense de personnel (12,5 K€)

Pacte territorial : 53 K€/an de l'ANAH et solde de la région pour la Plateforme France Rénov'(20 K€)

Financement du CLS par l'ARS : 25 K€/an pour le poste et 10 K€ en 2026 pour l'étude habitat

TRANSPORTS SCOLAIRES

Financement par la région des accompagnateurs : 16 K€/an

ADMINISTRATION

Dotation d'intercommunalité : environ +40 K€/an et dotation de compensation : -24K€/an

Suppression du FSTVA conformément au PLF 2026

-52 K€ de réduction due à la compensation de l'abattement de moitié des valeurs locatives des établissements industriels

3) Les produits de service (stabilisation par rapport au CA 2025 projeté)

- Prise en compte de l'évolution de la fréquentation des services ainsi que cours sur le portage de repas. Retour aux niveaux de fréquentation antérieurs sur les SMA de Nousty et Morlaàs dès 2027
- Déploiement des services de mobilités (+10 K€/an à partir de 2026)
- Participation de la CCLB à Natura 2000 ainsi qu'au CLS avec la CCPN

4) Autres produits de gestion courante : (+160 K€ par rapport au CA 2025 projeté)

- Loyers de la MSP Soumoulou : en année pleine à partir de 2026 soit 214K€

5) Atténuations de charges : (+10 K€ par rapport au CA 2025 projeté)

- Enveloppe prévisionnelle pour les remboursements sur rémunération de personnel et la part salariale des titres restaurants



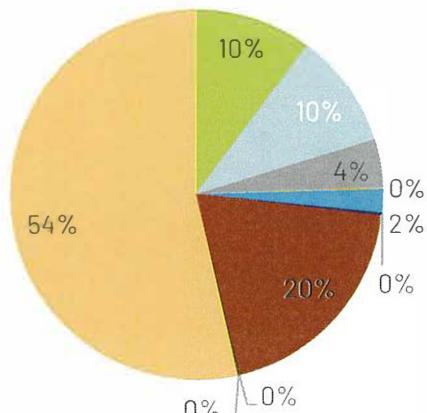
Recettes de fonctionnement

Evolution par compétence

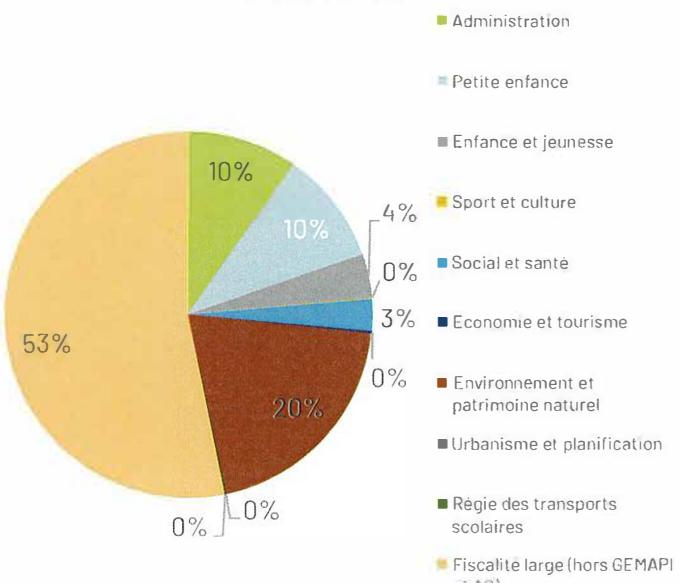
Envoyé en préfecture le 01/12/2025
 Reçu en préfecture le 01/12/2025
 Publié le - 1 DEC. 2025 
 ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE

Produits de fonctionnement	CA 2023	CA 2024	CA 2025 projeté	OB 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029
Administration	1 810 638 €	1 956 635 €	1 983 918 €	1 927 033 €	1 952 562 €	1 973 762 €	2 003 365 €
Petite enfance	2 117 366 €	2 197 893 €	1 978 284 €	1 976 464 €	2 048 680 €	2 076 180 €	2 104 180 €
Enfance et jeunesse	683 334 €	898 507 €	837 004 €	782 970 €	796 170 €	801 370 €	806 570 €
Sport et culture	18 008 €	53 938 €	17 026 €	17 445 €	17 845 €	17 845 €	17 845 €
Social et santé	425 589 €	413 634 €	398 930 €	566 113 €	574 050 €	574 050 €	579 070 €
Economie et tourisme	117 817 €	53 954 €	48 864 €	45 387 €	45 387 €	45 387 €	45 387 €
Environnement et patrimoine naturel	396 864 €	3 920 366 €	3 827 797 €	3 981 307 €	4 080 374 €	4 044 628 €	4 045 305 €
Urbanisme et planification	2 944 €	25 812 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 001 €
Régie des transports scolaires	12 275 €	27 013 €	28 750 €	25 750 €	25 750 €	25 750 €	25 751 €
Fiscalité large (hors GEMAPI et AC)	10 275 238 €	10 461 497 €	10 507 082 €	10 586 596 €	10 674 596 €	10 804 847 €	10 937 189 €
TOTAL	15 860 074	20 009 249	19 636 654	19 918 064	20 224 414	20 372 819	20 573 662

Répartition recettes
fonctionnement
réelles CA projeté
2025



Répartition recettes
fonctionnement
DOB 2026



C/Les soldes d'épargne primaires

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le - 1 DEC. 2025

S2LO

ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE

	2023	2024	CA 2025 projeté	OB 2026	Projection 2027	2028	2029
Produits de fonctionnement courant retraités	15 850 095	20 002 009	19 636 654	19 918 064	20 224 414	20 372 819	20 573 662
- Charges de fonctionnement courant retraitées	14 399 092	17 988 148	18 091 132	19 111 575	19 290 376	19 561 479	19 784 786
= EXCEDENT BRUT COURANT retraité (EBC)	1 451 004	2 013 862	1 545 522	806 489	934 038	811 340	788 876
+ Solde exceptionnel large	-17 039	-5 266	-416	0	0	0	0
= produits exceptionnels larges hors cessions d'immo	9 979	7 240	0	0	0	0	0
- charges exceptionnelles larges retraitées	27 017	12 506	416	0	0	0	0
= EPARGNE DE GESTION retraitée (EG)	1 433 965	2 008 596	1 545 106	806 489	934 038	811 340	788 876
- Intérêts	73 974	65 755	57 324	56 498	59 609	50 276	42 187
= EPARGNE BRUTE retraitée (EB)	1 359 991	1 942 841	1 487 782	749 991	874 430	761 064	746 689
- Capital	252 436	259 985	274 202	325 676	390 521	350 418	323 264
= EPARGNE NETTE retraitée	1 107 555	1 682 856	1 213 580	424 316	483 909	410 646	423 425

Evolution nominale du fonctionnement courant



- Un effet ciseau particulièrement marqué en 2026 et une augmentation de l'annuité de dette réduisent très nettement l'épargne nette, à 425 K€
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement courant les années suivantes est indispensable pour stabiliser l'épargne nette à ce niveau malgré la hausse de l'annuité de dette

2. La section d'investissement

A) Le Plan Pluriannuel d'Investissement

1) Dépenses

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
 Reçu en préfecture le 01/12/2025
 Publié le - 1 DEC. 2025 SLOW
 ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE

DEPENSES	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Remboursement du capital	252 436	259 985	274 202	325 676	390 521	350 418	356 598
EHPAD (article 20415342)	72 000	72 000					
Diffuseur						70 000	
CIS Lembeye		59 783	59 783	120 000			
Numérique - avance remboursable	52 656	17 759	-	50 000	50 000	50 000	50 000
Logiciels et site internet			10 863	80 000			
Opération pr cpte de tiers 10 : haies bocagères	67 481	23 286	68 942				
Opération pr cpte de tiers 12 : halle Soumoulou		113 300					
Opération 20 : Décharges-ISDI	1 094						
Opération 25 : Travaux de bâtiments	139 439	115 504	104 647	790 000	150 000	150 000	150 000
Opération 31 : Acquisition de matériel	35 825	94 260	167 162	195 000	80 000	80 000	80 000
Opération 34 : Economie	38 962	107 371	17 608	190 000	100 000	100 000	100 000
Opération 38 : Etudes	33 396	27 548		18 000	10 000		
Opération 45 : Planification	106 790	84 149	141 644	115 000	68 000	50 000	50 000
Opération 46 : GEMAPI	14 960	16 126	11 724	24 000	20 000	20 000	20 000
Opération 47 : Aires d'accueil des gens du voyage	7 280	3 120	-	250 000	150 000	300 000	300 000
Opération 48 : Piscines	5 942	15 902	31 418	189 000	100 000	50 000	50 000
Opération 49 : MSP Soumoulou	332 730	789 415	1 969 985	278 000			
Opération 50 : Extension du siège	655 404	237 615					
Opération 51 - Habitat	39 659	54 510	43 354	61 600	45 000	45 000	45 000
Opération 52 : Requalification ZAE (52)	16 889	33 929	87 763	512 000	480 000	480 000	480 000
Opération 53 : Reconstruction EJ Morlaàs	27 745	10 689	182 762	594 000			
Opération 54 : Signalétique ZA	-	90 152		8 000			
Opération 55 : travaux sur foncier			45 898	160 500	124 100		
Chapitre 20 hors opération		42 565		10 416			
Chapitres 21 & 23 hors opération		3 177					
Autres - dont constatation déficit ZAE et PV	345 968	379 621	5 216	371 861			

2) Recettes

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le - 1 DEC. 2025

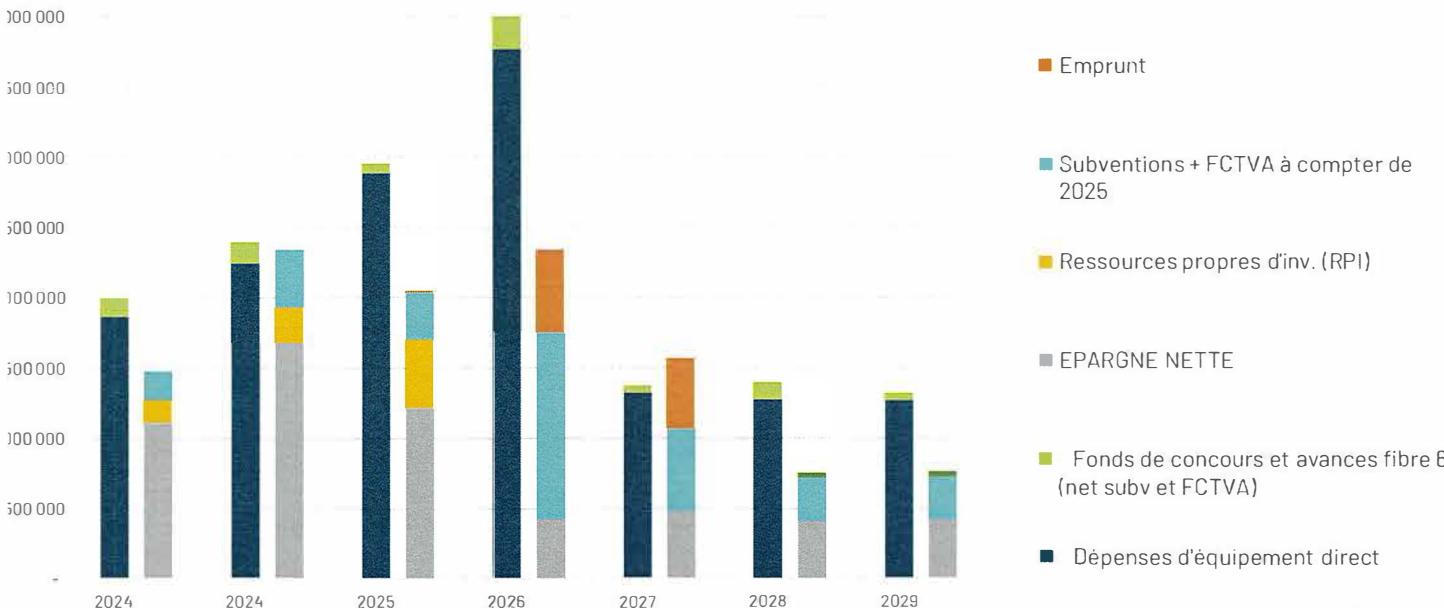


ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE

RECETTES	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Opération pr cpt de tiers 10 : haies bocagères	97 086		32 782				
Régularisation op. antérieure		42 565					
Opération pr cpt de tiers 12 : halle Soumoulou		113 300					
Numerique : remboursement de l'avance				40 333	40 333	40 333	40 333
Opération 20 : Décharges-ISDI							
Opération 25 : Travaux de bâtiments	50 885	32 530	22 978	256 459	130 000	24 600	24 600
Opération 31 : Acquisition de matériel	-		-	19 462	31 988	13 100	13 100
Opération 34 : Economie	-	17 499	40 000	5 667			
Opération 38 : Etudes	13 704	34 704					
Opération 46 GEMAPI	-			2 500	2 500	2 500	2 500
Opération 47 : Aires d'accueil des gens du voyage	-		-	104 200	103 500	149 600	174 200
Opération 48 : Piscines	-				31 000	16 400	8 200
Opération 49 : MSP Soumoulou	-	172 000	222 572	585 626	45 600		
Opération 50 : Extension du siège	42 718	99 674					
Opération 52 : Requalification ZAE Berlanne (52)					84 000	78 700	78 700
Opération 53 : reconstruction EJ Morlaàs			15 286	344 467	97 400	-	
Opération 54 : Signalétique ZA					1 400		
Opération 55 : Travaux sur foncier					55 700	20 400	
Chapitre 20 hors opération - dt site internet		5 843			1 700		
FCTVA toutes opérations + autres recettes (art 10222 + chap 204 et 21)	166 758	127 597	487 857				
Reversement taxe d'aménagement sur ZAE	1 827	1 320					
Autres emprunts (chapitre 16)	600	700	12 429	600 000	500 000		
Cession (retraitement art 775)		2 900					
Autres dont Reversement excédent vente vectura (retraitement) puis remboursement des avances par les budgets annexes		7 559					
Total des recettes réelles d'investissement	373 577	658 191	833 903	1 958 714	1 125 121	345 633	341 633

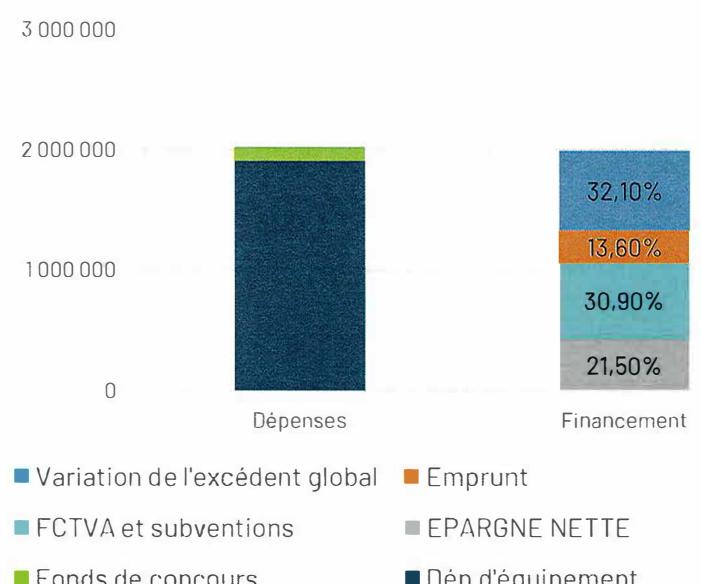
B) Le financement de l'investissement

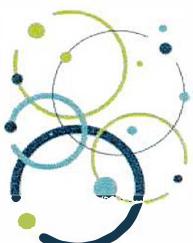
Financement de l'investissement



Financement moyen de l'investissement
2026-2029

- Un financement par l'épargne nette en baisse (21,5 % en moyenne)
- Une mobilisation importante de l'excédent global de clôture sur la prospective
- Le recours à l'emprunt limité aux exercices 2026 et 2027 à hauteur respectivement de 600 K€ (dont 100 K€ d'emprunt CAF à taux 0) puis 500 K€





C) La dette

La dette ancienne

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Capital de la dette	252 436	259 985	274 202	292 340	263 420	250 413	256 592
dont capital de la dette court terme							
Intérêts bruts courus de la dette	76 584	68 455	60 173	51 341	42 697	35 930	29 185
ICNE	-2 610	-2 700	-2 849	-2 943	-3 043	-3 091	-3 198
Annuité de la dette	326 409	325 740	331 526	340 737	303 073	283 253	282 580
Taux d'endettement long terme	2,1%	1,6%	1,7%	1,7%	1,5%	1,4%	1,4%

La CCNEB dispose d'une structure de dette saine et sans risque, uniquement constituée de 12 emprunts classés en A1 dans la charte Gissler. Tous sont à taux fixe

BUDGET CONSOLIDÉ - Capital restant au 31/12				
	BUDGET GENERAL	BA Berlanne Ouest	BA Régie des transports scolaires	TOTAL
Capital restant au 31/12/23	2 322 734 €	267 927 €	300 075 €	2 890 736 €
Capital restant au 31/12/24	2 062 749 €	211 005 €	252 576 €	2 526 331 €
Capital restant au 31/12/25	1 808 830 €	152 968 €	204 448 €	2 166 246 €
Capital restant au 31/12/26	1 526 491 €	93 763 €	155 678 €	1 775 931 €
Capital restant au 31/12/27	1 273 071 €	33 333 €	106 255 €	1 412 659 €
Capital restant au 31/12/28	1 032 658 €		56 168 €	1 088 826 €
Capital restant au 31/12/29	786 066 €		28 369 €	814 435 €

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le - 1 DEC. 2025 SLOW

ID : 064-200067296-20251127-D_2025053-DE

Projection de la dette

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le - 1 DEC. 2025

SLOW

ID : 064-20067296-20251127-D_2025053-DE

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Capital de la dette antérieure	252 436	259 985	274 202	292 340	263 420	250 413	256 592
Intérêts de la dette antérieure	73 974	65 755	57 324	48 398	39 654	32 840	25 987
Annuité de la dette antérieure	326 409	325 740	331 526	340 737	303 073	283 253	282 580
Capital de la dette nouvelle				33 336	127 101	100 005	66 672
Intérêts de la dette nouvelle				8 100	19 955	17 437	16 200
Annuité de la dette nouvelle				41 436	147 056	117 442	82 872
Capital de la dette totale	252 436	259 985	274 202	325 676	390 521	350 418	323 264
Intérêts de la dette totale	73 974	65 755	57 324	56 498	59 609	50 276	42 187
Annuité de la dette	326 409	325 740	331 526	382 173	450 130	400 695	365 452
Taux d'endettement long terme	2,1%	1,6%	1,7%	1,9%	2,2%	2,0%	1,8%
Emprunt	0	0	0	600 000	500 000	0	0

La prospective intègre de nouvelles dettes avec :

- La récupération de la dette long terme de Berlanne Ouest après la clôture du budget annexe fin 2026
- Un emprunt de 100 K€ à taux 0 de la CAF
- 2 emprunts de 500 K€ en 2026 et 2027(sur 15 ans à 3%) destinés à financer une partie du plan pluriannuel d'investissement

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Encours long terme au 31/12	2 322 734 €	2 062 749 €	1 808 830 €	2 083 155 €	2 286 397 €	1 935 978 €	1 612 714 €
/ Epargne brute	1 359 991 €	1 942 841 €	1 487 782 €	749 991 €	874 430 €	761 064 €	746 689 €
= Capacité de désendettement long terme	1,7	1,1	1,2	2,8	2,6	2,5	2,2

La dette globale de la CCNEB résultant de cette prospective est soutenable puisqu'elle représente un taux d'endettement autour de 2 % et une capacité de désendettement sous les 3 ans, loin des seuils d'alerte en la matière

Excédent Global de Clôture

NORD
EST COMMUNAU
BÉARNE

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes réelles totales	16 233 651	20 667 441	20 470 557	21 876 778	21 349 535	20 718 453	20 915 296
- Dépenses réelles totales	16 746 739	20 718 173	21 371 843	23 511 125	21 117 605	21 357 174	21 475 238
= Variation de l'excédent de clôture	-513 088	-50 732	-901 286	-1634 347	231 930	-638 721	-559 942

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Résultat reporté n-1(yc 1068)	6 901 473	6 388 385	6 574 807	5 673 521	4 039 174	4 271 104	3 632 383
+ Ajustement EGC n-1	0	237 153	0	0	0	0	0
= Résultats capitalisés n	6 901 473	6 625 539	6 574 807	5 673 521	4 039 174	4 271 104	3 632 383
+ Variation EGC n	-513 088	-50 732	-901 286	-1634 347	231 930	-638 721	-559 942
Excédent global de clôture (EGC)	6 388 385	6 574 807	5 673 521	4 039 174	4 271 104	3 632 383	3 072 441

COEFFICIENT D'EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

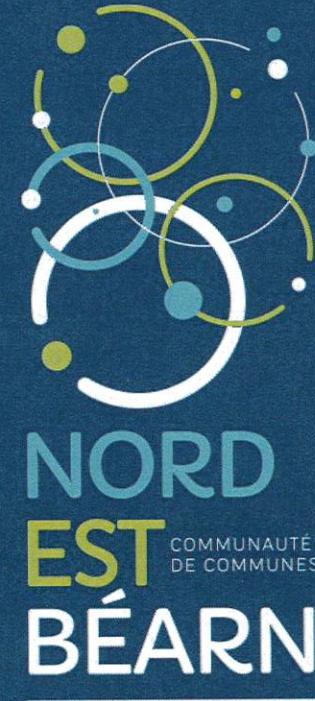
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
EGC / Dépenses réelles(en jour)	139	116	97	63	74	62	52

Le recours à l'emprunt a été limité grâce à la forte mobilisation de l'excédent global de clôture, notamment en 2026, année de « pause » du FCTVA en raison du changement de calendrier de versement et de réalisation d'un volume important d'investissement (4 343 K€)



Synthèse

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	/aration EGC choisie
V° nominale du produit fiscal	4,9%	33,7%	-0,1%	1,7%	1,0%	0,9%	0,9	
V° Taux d'impôt sur le revenu	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0	
Autres impôts et taxes	7 522 497	10 966 625	10 921 643	11 105 511	11 185 362	11 242 273	11 299 66	
Dotations et participations	3 919 075	4 189 405	3 993 876	3 862 136	3 982 439	3 994 749	4 057 36	
Autres produits fct courant	1 270 543	1 561 847	1 412 779	1 580 840	1 619 493	1 624 493	1 629 5	
Produits exceptionnels larges	9 979	7 240	0	0	0	0	0	
Produits de Fonctionnement	15 860 074	20 009 249	19 636 654	19 918 064	20 224 414	20 372 819	20 573 66	
Volutio nominale Charges fct courant strictes	7,2%	42,3%	1,9%	8,1%	1,3%	2,0%	1,6	
Volutio nominale Charges fct courant strictes	8 585 573	12 218 034	12 450 850	13 460 538	13 639 339	13 910 442	14 133 74	
Attenautions de produits exceptionnelles larges	5 813 519	5 770 113	5 640 282	5 651 037	5 651 037	5 651 037	5 651 037	
Annuité de dette	27 017	12 506	416	0	0	0	0	
Ch. de Fonctionnement larges	14 752 519	18 326 393	18 423 074	19 493 748	19 740 505	19 962 174	20 150 23	
Empreunt	600	700	12 429	600 000	500 000	0	0	
Rec.lmv. hs Empreunt	372 977	657 491	821 475	1 358 714	625 121	345 633	341 63	
Dep lmv. hs Capital	1 994 220	2 391 779	2 948 768	4 017 377	1 377 100	1 395 000	1 325 00	
Empreunt	600	700	12 429	600 000	500 000	0	0	



Merci de votre attention

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 53

- dont suppléés :

1

Représentés : 12

Votants : 65

- dont « pour » :

65

- dont « contre » :

0

- dont abstention :

0

Le vingt sept novembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, Communauté de Communes du Nord Est Béarn, 1 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 20 novembre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Michel LABORDE

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Robert GAYE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Fabien ROMAND.

Représentés : Loïc HERVE pouvoir à Serge PARZANI, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Régine BERGERET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Fabienne LABAT pouvoir à Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATAcq pouvoir à Xavier MASSOU, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Didier LARRAZABAL, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Pierre BREGEGERE pouvoir à Joël SÉGOT, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Georges LAMAZÈRE, Nathalie LARRIEU, Jean-Michel VIGNAU, Daniel TAILLEUR, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Christophe VOISIN, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN.

Délibération n°D-2025-054 : ADMINISTRATION GENERALE
Modification du tableau des emplois. Régie des Transports Scolaires

Le Vice-Président en charge de l'administration générale rappelle à l'assemblée que conformément au Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il est rappelé que la Communauté de Communes du Nord Est Béarn exerce par délégation de la Région Nouvelle Aquitaine, la compétence du transport scolaire sur le secteur du Vic-Bilh. Les modalités de cette délégation sont fixées par convention. La précédente convention a pris fin l'été 2025 et la région a souhaité proposer un renouvellement de cette délégation où la communauté de communes exerce en son nom et pour son compte une opération de rationalisation de l'organisation. Celle-ci a conduit à une évolution des circuits de ramassage favorisant une mutualisation plus importante des trajets et des itinéraires (suppression de deux lignes).

Cette évolution, ainsi que la nouvelle répartition des missions d'un chauffeur radié des cadres pour admission à la retraite entraînent une modification des temps de travail de 4 emplois de chauffeur de bus :

- Le poste d'adjoint technique voit son temps de travail annualisé passer de 14/35^{ème} par semaine à 17/35^{ème} ;
- Le poste d'adjoint technique voit son temps de travail annualisé passer de 15.5/35^{ème} par semaine à 11.11/35^{ème} ;
- Le poste d'adjoint technique voit son temps de travail annualisé passer de 8.5/35^{ème} par semaine à 13.85/35^{ème} ;
- Le poste d'adjoint technique voit son temps de travail annualisé passer de 9.15/35^{ème} par semaine à 11.11/35^{ème}.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 novembre 2025,

Considérant l'avis favorable du bureau en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE la suppression à compter du 1^{er} décembre 2025 de :
 - l'emploi permanent de chauffeur de bus à temps non complet (14/35^{ème}) annualisé,
 - l'emploi permanent de chauffeur de bus à temps non complet (15.5/35^{ème}) annualisé,
 - l'emploi permanent de chauffeur de bus à temps non complet (8.5/35^{ème}) annualisé,
 - l'emploi permanent de chauffeur de bus à temps non complet (9.15/35^{ème}) annualisé ;

- DECIDE la création à compter de la même date de :
 - un emploi permanent de chauffeur de bus à temps non complet (17/35^{ème}) annualisé (cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux),
 - deux emplois permanents de chauffeur de bus à temps non complet (11.11/35^{ème}) annualisés,
 - un emploi permanent de chauffeur de bus à temps non complet (13.85/35^{ème}) annualisé ;
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;
- AUTORISE le Président à signer les contrats de travail ;
- ADOPTE le tableau des emplois modifié en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



DÉPARTEMENT DES PYRÉNEES-ATLANTIQUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	53
- dont suppléés :	1
Représentés :	12
Votants :	65
- dont « pour » :	65
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le vingt sept novembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, Communauté de Communes du Nord Est Béarn, 1 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 20 novembre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Michel LABORDE

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Robert GAYE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Fabien ROMAND.

Représentés : Loïc HERVE pouvoir à Serge PARZANI, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Régine BERGERET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Fabienne LABAT pouvoir à Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Didier LARRAZABAL, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Pierre BREGEGERE pouvoir à Joël SÉGOT, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Georges LAMAZÈRE, Nathalie LARRIEU, Jean-Michel VIGNAU, Daniel TAILLEUR, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMECQ, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Christophe VOISIN, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN.

Délibération n°D-2025-055 : ADMINISTRATION GENERALE**Admission en non-valeur**

Les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque les diligences du comptable public sont restées sans effet sur leur recouvrement. Dès lors, pour acter cette impossibilité à recouvrir malgré l'exercice de son obligation de poursuite du recouvrement dans les délais et selon les procédures adéquates et interrompre sa responsabilité, le comptable public transmet à l'ordonnateur un état des créances irrécouvrables qui devra être accepté par l'assemblée délibérante.

L'admission en non-valeur de ces créances ne modifie pas les droits de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn vis-à-vis des débiteurs et ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière.

Monsieur Evariste PAYRAMAURE, comptable public, chef du service de gestion comptable Nay-Morlaàs, sollicite l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Il s'agit de créances prescrites ou de moins de quatre ans dont les produits, malgré les nombreuses relances ou poursuites, n'ont pu être recouvrés pour différentes raisons (insolvabilité, absence d'employeurs, départ sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritier, montant inférieur au seuil de recouvrement...).

Sur le budget général, l'admission en non-valeur de la liste n°7504600912 comporte une créance de 2025 de 625,70 €.

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'admission en non-valeur sur le budget de la liste 7504600912, pour un montant de 625,70 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	53
- dont suppléés :	1
Représentés :	12
Votants :	65
- dont « pour » :	65
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le vingt sept novembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, Communauté de Communes du Nord Est Béarn, 1 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 20 novembre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Michel LABORDE

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Robert GAYE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Fabien ROMAND.

Représentés : Loïc HERVE pouvoir à Serge PARZANI, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Régine BERGERET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Fabienne LABAT pouvoir à Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Didier LARRAZABAL, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Pierre BREGEGERE pouvoir à Joël SÉGOT, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Georges LAMAZÈRE, Nathalie LARRIEU, Jean-Michel VIGNAU, Daniel TAILLEUR, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Christophe VOISIN, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN.

Délibération n°D-2025-056 : ADMINISTRATION GENERALE**Protection Sociale Complémentaire – Volet Santé**

Le Président rappelle que la réglementation en vigueur prévoit la participation financière obligatoire des employeurs publics territoriaux et de leurs établissements à la couverture de leurs agents en matière de santé à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation sont précisées par ordonnance et par décrets :

- Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Ordonnance n°2021-174 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
- Décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a lancé une consultation, mutualisée au niveau de la coopération régionale des CDG de la Nouvelle-Aquitaine, en vue de conclure une convention de participation à adhésion facultative des collectivités et des agents couvrant le risque dit « Santé ».

À la suite de cette consultation, le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, après avoir recueilli l'avis favorable du CST Intercommunal le 26 juin 2025 et après avoir délibéré (délibération N°DG12-030725 du 3 juillet 2025), a souscrit une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) ayant comme courtier RELYENS pour une durée de six ans.

Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2026 avec échéance le 31 décembre 2031.

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1^{er} janvier 2026 et tout au long de la convention.

Cette adhésion ainsi que le montant de la participation financière de la collectivité doivent être décidés par délibération, après avis du CST compétent.

Il appartient à chaque agent de la collectivité de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties et tarifs proposés auxquels il souhaite souscrire dans le cadre de cette convention de participation.

Il est rappelé que la participation financière de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn doit être attribuée de manière exclusive à une seule modalité de participation.

Ainsi, si la Communauté de Communes du Nord Est Béarn décide de souscrire à la convention de participation du CDG 64, sa participation financière ne pourra être versée qu'aux contrats des agents adhérent à cette convention. Elle ne pourra pas ou plus être allouée à des contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

Le montant de la participation financière peut être modulé dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu des agents et, le cas échéant, leur situation familiale.

Vu la délibération du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques N°DG12-030725 en date du 3 juillet 2025 actant la candidature retenue afin de conclure la convention de participation pour le risque « Santé »,

Vu la notification du Centre de Gestion de la Gironde (en qualité de coordonnateur de la coopération régionale) de l'obtention de l'offre pour donner suite à l'appel public à concurrence, auprès de la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) avec pour courtier RELYENS,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques et la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) ayant comme courtier RELYENS en date du 3 juillet 2025,

Vu l'avis favorable du CST en date du 6 novembre 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 17 novembre 2025,

Ouï cet exposé,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE l'adhésion à la convention de participation à adhésion facultative pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques et la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) ayant comme courtier RELYENS, à effet du 1er janvier 2026 ;**
- **VALIDE la participation financière octroyée exclusivement aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation du CDG 64 portant sur le risque « Santé » ;**
- **FIXE le niveau de la participation financière de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, par agent et par mois, dans la limite de l'intégralité de la cotisation de l'agent selon la grille d'attribution suivante :**

Montant de la rémunération mensuelle brute	Montant mensuel brut de la participation patronale
<= 2100 €	35 €
>2100 € <+3250 €	25 €
>3250 €	20 €

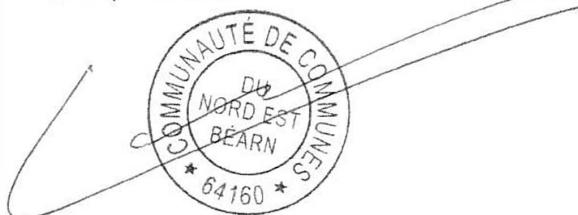
La participation est versée directement à l'agent par le biais de son bulletin de salaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 novembre 2025

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	52
- dont suppléés :	1
Représentés :	11
Votants :	63
- dont « pour » :	63
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le vingt sept novembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, Communauté de Communes du Nord Est Béarn, 1 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 20 novembre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Michel LABORDE

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Robert GAYE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Fabien ROMAND.

Représentés : Loïc HERVE pouvoir à Serge PARZANI, Régine BERGERET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Fabienne LABAT pouvoir à Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATAcq pouvoir à Xavier MASSOU, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Didier LARRAZABAL, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Pierre BREGEGERE pouvoir à Joël SÉGOT, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Georges LAMAZÈRE, Nathalie LARRIEU, Jean-Michel VIGNAU, Daniel TAILLEUR, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Jean-Michel DESSÉRÉ, Olivier DOMEcq, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Christophe VOISIN, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN.

Délibération n°D-2025-057 : POLITIQUE ECONOMIQUE**Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation : avenant
n°1**

Il est rappelé que la région est l'échelon « chef de file » en matière de développement économique et d'aides aux entreprises. Le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) est le document qui définit la stratégie du conseil régional en la matière.

Le SRDEII doit être décliné au niveau local par le biais de conventions entre les EPCI et le conseil régional. Cette convention doit permettre de :

- Mettre en œuvre sur le territoire communautaire le SRDEII,
- Engager un partenariat privilégié en matière de développement économique et d'accueil des entreprises,
- Arrêter le dispositif des aides aux entreprises que souhaite mettre en place la communauté de communes,
- Autoriser le conseil régional à intervenir en matière d'immobilier d'entreprises étant donné que la compétence sur ce sujet est au niveau des EPCI,
- Garantir la complémentarité des interventions économiques de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn avec celles de la Région.

Lors de la séance du 2 mai 2024, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement à la signature d'une convention avec le conseil régional afin d'autoriser la communauté de communes à intervenir sur certaines actions économiques en cohérence avec le SRDEII.

De nouvelles actions étant prévues, il est nécessaire de signer un avenant avec le conseil régional afin que la Communauté de Communes puisse les mettre en œuvre. Il s'agit particulièrement d'actions destinées à soutenir l'activité agricole, première filière économique du territoire en nombre d'établissements (1246 établissements soit 24,5 % des établissements du territoire) et troisième en nombre d'emplois (1527 emplois soit 14,9 % des emplois derrière le commerce, 18 % des emplois, et la construction avec 15,2 % des emplois du territoire).

L'avenant est annexé à la présente délibération. Il détaille les conditions règlementaires d'intervention de la communauté de communes sur ces deux actions qui concernent deux chantiers inscrits dans le SRDEII :

- « Chantier 2.5 : encourager la création d'entreprises » avec une action destinée à agir de manière plus approfondie sur le sujet de la transmission en agriculture avec une action de terrain auprès des cédants potentiels ;
- « Chantier 3.3 Déployer l'agroécologie et préserver et valoriser les ressources régionales » avec une aide au financement de diagnostics empreinte carbone par des exploitations agricoles du territoire.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire émis le 4 novembre 2025,

Après avoir entendu le 3ème Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le - 1 DEC. 2025

ID : 064-200067296-20251127-D_2025_057-DE

SLOW

- APPROUVE la signature d'un avenant à la convention signée entre la Communauté de Communes et le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- AUTORISE le Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, le 3^{ème} Vice-Président, en charge de la politique économique, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 52

- dont suppléés : 1

Représentés : 11

Votants : 63

- dont « pour » : 63

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt sept novembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, Communauté de Communes du Nord Est Béarn, 1 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 20 novembre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Michel LABORDE

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTIER, Robert GAYE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Fabien ROMAND.

Représentés : Loïc HERVE pouvoir à Serge PARZANI, Régine BERGERET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Fabienne LABAT pouvoir à Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Didier LARRAZABAL, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Pierre BREGEGERE pouvoir à Joël SÉGOT, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Georges LAMAZÈRE, Nathalie LARRIEU, Jean-Michel VIGNAU, Daniel TAILLEUR, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Jean-Michel DESSÉRÉ, Olivier DOMEcq, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Christophe VOISIN, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN.

Délibération n°D-2025-058 : SOLIDARITES ET SERVICES A LA POPULATION
Renouvellement Convention Territoriale Globale (CTG) du Nord Est Béarn

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un partenaire majeur des collectivités, notamment en matière de services aux familles. Elle soutient le fonctionnement des différents équipements communautaires « enfance-jeunesse » (structures multi-accueil, relais petite enfance, ALSH, Espace Jeunes) notamment à travers une Convention Territoriale Globale (CTG)).

Plus qu'une convention, la CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Il s'agit d'un contrat d'engagements politiques pluriannuel (2025-2029) entre la CCNEB et la CAF au service du projet éducatif, social et familial du territoire.

La CTG permet ainsi de :

- Formaliser un engagement politique plus lisible, fondé sur un diagnostic actualisé et le bilan de la précédente convention partagés entre la CAF, les élus et partenaires sociaux du territoire ;
- Mettre en œuvre le projet éducatif, social et familial territorial du Nord-Est Béarn destiné à améliorer la qualité de vie des habitants du territoire ;
- Harmoniser et simplifier les financements alloués par la CAF pour alléger les charges de gestion des équipements.

Au-delà des politiques enfance, jeunesse, ce sont toutes les politiques éducatives, sociales et familiales conduites par la CAF qui sont concernées par cette nouvelle convention : parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement.

Cette démarche est l'opportunité pour le territoire de favoriser la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des interventions conduites dans ces champs par les communes, la communauté de communes, les partenaires institutionnels ou associatifs. Elle ouvre des perspectives de partenariats et de conventionnements avec l'ensemble des acteurs de ces politiques territoriales.

Elle s'inscrit dans une approche transversale pour éviter le cloisonnement des besoins par thématique ou type de public.

La CTG s'appuie sur un diagnostic actualisé et sur la bilan de la précédente convention partagés avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens du plan d'actions adapté aux besoins des familles du territoire.

Le projet de CTG, validé par la CAF64, présenté en commission et en bureau communautaire le 6 novembre 2025, est joint à la présente délibération.

Après avoir entendu le 5ème Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la Convention Territoriale Globale (2025-2029) entre la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques et la CCNEB ;

- AUTORISE le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 52

- dont suppléés :

1

Représentés : 11

Votants : 63

- dont « pour » :

63

- dont « contre » :

0

- dont abstention :

0

Le vingt sept novembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, Communauté de Communes du Nord Est Béarn, 1 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 20 novembre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Michel LABORDE

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Robert GAYE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Fabien ROMAND.

Représentés : Loïc HERVE pouvoir à Serge PARZANI, Régine BERGERET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Fabienne LABAT pouvoir à Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATAcq pouvoir à Xavier MASSOU, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Didier LARRAZABAL, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Pierre BREGEGERE pouvoir à Joël SÉGOT, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Georges LAMAZÈRE, Nathalie LARRIEU, Jean-Michel VIGNAU, Daniel TAILLEUR, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Jean-Michel DESSÉRÉ, Olivier DOMEcq, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Christophe VOISIN, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN.

Délibération n°D-2025-059 : SOLIDARITES ET SERVICES A LA POPULATION
Subventions aux associations à vocation sociale 2025

Le Vice-Président en charge des Solidarités et services à la population rappelle à l'assemblée délibérante qu'une enveloppe de 47 000 € a été votée pour l'année 2025 à l'article 6574 "Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé" et plus précisément à destination des associations à vocation sociale intervenantes sur le territoire de la collectivité.

Il revient donc à l'assemblée de répartir les crédits en fonction des propositions qui lui sont présentées.

Conformément à l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 – art. 84 :

« Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné. »

Après examen des dossiers adressés par les associations, le montant proposé au vote s'élève à 46 993 €.

Le tableau ci-dessous reprend les propositions émises par le bureau communautaire lors de sa séance du 4 novembre dernier :

Nom de l'association	Proposition de subvention 2025 soumise au vote
Association Diapason du Vic-Bilh	8 000 €
Aide à Domicile en Milieu Rural Lembeye	5 396 €
Aide à Domicile en Milieu Rural Luy et Gabas	17 276 €
Aide à Domicile en Milieu Rural Vallée de l'Ousse	13 062 €
Agence Départementale d'Information sur le Logement des Pyrénées-Atlantiques	1 259 €
Association Vivre Service à Domicile	2 000 €

Compte tenu de ce qui précède,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire émis le 4 novembre 2025,

Après avoir entendu le 5ème Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des propositions présentées ;
- CHARGE le Président d'exécuter la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	52
- dont suppléés :	1
Représentés :	11
Votants :	63
- dont « pour » :	63
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le vingt sept novembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, Communauté de Communes du Nord Est Béarn, 1 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 20 novembre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Michel LABORDE

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Robert GAYE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Fabien ROMAND.

Représentés : Loïc HERVE pouvoir à Serge PARZANI, Régine BERGERET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Fabienne LABAT pouvoir à Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATAcq pouvoir à Xavier MASSOU, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Didier LARRAZABAL, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Pierre BREGEGERE pouvoir à Joël SÉGOT, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Georges LAMAZÈRE, Nathalie LARRIEU, Jean-Michel VIGNAU, Daniel TAILLEUR, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Jean-Michel DESSÉRÉ, Olivier DOMEcq, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOUP, Robert CARTER, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Christophe VOISIN, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN.

Délibération n°D-2025-060 : AMENAGEMENT STRATEGIQUE ET INFRASTRUCTURES**Plan Local d'Urbanisme de Morlaàs : modification simplifiée n°2 - Mise à disposition du public**

Il est rappelé à l'assemblée communautaire que par délibération n°D-2025-044 du 12 juin 2025, le conseil communautaire a donné un avis favorable à une procédure de modification simplifiée du PLU de Morlaàs approuvé le 5 juillet 2005, dont l'objectif est de :

- Permettre la création de logements sociaux dans le quartier de Berlanne, chemin Gendre à Daban, via la suppression de l'emplacement réservé n°58 et la modification du classement des parcelles concernées ;
- Permettre la réalisation de logements locatifs dans le centre-bourg, Place de la Tour, la suppression de l'emplacement réservé n°53 ;
- Permettre les travaux de réalisation d'un diffuseur autoroutier et de refuges en bordure de la voie (A64), en ajoutant des emplacements réservés sur les emprises concernées au sud de la commune.

Le 15 octobre 2025, le projet de modification a été notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'au maire de la commune de Morlaàs.

Les modalités de la mise à disposition du public pourraient donc être définies ainsi qu'il suit.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées, seront mis à la disposition du public pendant un mois. A cet effet, un registre sera ouvert à la mairie de Morlaàs du lundi 15 décembre 2025 au lundi 19 janvier 2026 inclus, pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, dans le but de recueillir les observations du public sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Morlaàs.

Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée n°2 du PLU de Morlaàs, les dates et le lieu auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché en mairie pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier au public. Une publicité sera effectuée également sur les sites internet de la commune et de la Communauté de Communes.

La délibération qui sera prise en séance devra être affichée pendant un mois en mairie de Morlaàs.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le - 1 DEC. 2025 

ID : 064-200067296-20251127-D_2025_060-DE

Après avoir entendu le 7ème Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE les modalités de consultation proposées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 52

- dont suppléés :

1

Représentés : 11

Votants : 63

- dont « pour » :

63

- dont « contre » :

0

- dont abstention :

0

Le vingt sept novembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, Communauté de Communes du Nord Est Béarn, 1 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 20 novembre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Michel LABORDE

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Robert GAYE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Fabien ROMAND.

Représentés : Loïc HERVE pouvoir à Serge PARZANI, Régine BERGERET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Fabienne LABAT pouvoir à Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATAcq pouvoir à Xavier MASSOU, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Didier LARRAZABAL, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Pierre BREGEGERE pouvoir à Joël SÉGOT, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Georges LAMAZÈRE, Nathalie LARRIEU, Jean-Michel VIGNAU, Daniel TAILLEUR, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Jean-Michel DESSÉRÉ, Olivier DOMEcq, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Christophe VOISIN, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN.

Délibération n°D-2025-061 : ENVIRONNEMENT, TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Rapport d'activités 2024 du SIECTOM

En application des articles D.2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

La Communauté de Communes du Nord Est Béarn est compétente en matière de collecte et traitement des déchets, compétence qu'elle a transférée au SIECTOM.

L'intégralité du rapport a été communiquée aux élus communautaires par voie dématérialisée avec les documents du conseil communautaire.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu le 8ème Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND acte du rapport annuel 2024 du SIECTOM Coteaux Béarn Adour tel qu'il a été présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE



DÉPARTEMENT DES PYRÉNEES-ATLANTIQUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	52
- dont suppléés :	1
Représentés :	11
Votants :	63
- dont « pour » :	63
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le vingt sept novembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, Communauté de Communes du Nord Est Béarn, 1 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 20 novembre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Michel LABORDE

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Robert GAYE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Xavier BOUDIGUE, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Nathalie SOUBIROU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Fabien ROMAND.

Représentés : Loïc HERVE pouvoir à Serge PARZANI, Régine BERGERET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Fabienne LABAT pouvoir à Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Didier LARRAZABAL, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Pierre BREGEGERE pouvoir à Joël SÉGOT, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Georges LAMAZÈRE, Nathalie LARRIEU, Jean-Michel VIGNAU, Daniel TAILLEUR, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Jean-Michel DESSÉRÉ, Olivier DOMEcq, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOUP, Robert CARTER, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Christophe VOISIN, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASERRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN.

Délibération n°D-2025-062 : ENVIRONNEMENT, TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Rapports d'activités 2024 des Syndicats d'Assainissement Non Collectif

En application des articles D.2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, les collectivités en charge du service public de l'assainissement ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

La Communauté de Communes du Nord Est Béarn est compétente en assainissement non collectif, compétence qu'elle a transférée au Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre et au Syndicat d'Eau et d'Assainissement Luy Gabas Lées.

L'intégralité des rapports a été communiquée aux élus communautaires par voie dématérialisée avec les documents du conseil communautaire.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 17 novembre 2025,

Compte tenu de ce qui précède,

Après avoir entendu le 8ème Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND acte des rapports annuels d'activités 2024 des Services Publics d'Assainissement Non Collectif tels qu'ils ont été présentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE

